



DIVEL B

1 quai Dujardin
CS 50605
35706 RENNES Cedex 7

**INSCRIPTION AU REPERTOIRE DEPARTEMENTAL
D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL OU D'HEBERGEMENT D'ELEVES
DANS LE CADRE DES SORTIES SCOLAIRES**

**DECISION de l'Inspecteur d'Académie
Directeur des services départementaux de l'Education Nationale**

Favorable

Défavorable

Motif :

.....

<u>STRUCTURE</u>	GITE d'Etape La Croix Morel	
<u>Adresse</u>	La Croix Morel 35610 – ROZ SUR COUESNON	<i>FRAIN Lydie</i>
<u>Numéro d'agrément</u>	35 - 101	

Cette inscription est valable pour une durée de trois années à compter du 7 octobre 2011 (date de la dernière visite).

☞ Lieu pouvant être inscrit au répertoire départemental - capacité d'accueil proposée :

sans nuitée

◆ Ages ou cycles autorisés :

→ Nombre d'élèves :

avec nuitée

◆ Ages ou cycles autorisés : cycle II et III

→ Nombre d'élèves : 23 élèves

Recommandations éventuelles : Néant

A RENNES Le 25 octobre 2011

**l'Inspecteur d'Académie,
Directeur des services départementaux de l'Education Nationale**


Jean-Yves BESSOL



DIVEL B.

1 quai Dujardin
CS 50605
35706 RENNES Cedex 7

**INSCRIPTION AU REPERTOIRE DEPARTEMENTAL
D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL OU D'HEBERGEMENT D'ELEVES
DANS LE CADRE DES SORTIES SCOLAIRES**

**DECISION de l'Inspecteur d'Académie
Directeur des services départementaux de l'Education Nationale**

Favorable

Défavorable

Motif :

STRUCTURE

GITE d'Etape Polder St-Louis

Adresse

Polder St-Louis
35610 – ROZ SUR COUESNON *FRAIN Lydie*

Numéro d'agrément

35 - 015

Cette inscription est valable pour une durée de trois années à compter du 7 octobre 2011 (date de la dernière visite).

☞ Lieu pouvant être inscrit au répertoire départemental - capacité d'accueil proposée :

sans nuitée

◆ Ages ou cycles autorisés :

→ Nombre d'élèves :

avec nuitée

◆ Ages ou cycles autorisés : cycle II et III

→ Nombre d'élèves : 28 élèves

Recommandations éventuelles : Néant

A RENNES Le 25 octobre 2011

l'Inspecteur d'Académie,
Directeur des services départementaux de l'Education Nationale


Jean-Yves BESSOL